



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal N°6

**Séance ordinaire du jeudi 25 avril 2013 à 19 h 30
à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

Ordre du jour :

- 1 Appel
- 2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2013
- 3 Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2013-2014
- 4 Comptes 2012 : rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2012
- 5 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général sur l'état des lieux des investissements engagés et futurs, en référence à la politique communale de l'eau et sur les prochaines mesures en lien avec le développement du réseau d'eau de boisson
- 6 *Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 85'000 francs pour remplacer la chaudière à gaz du CIS Centre Sports & Loisirs Marin (clause d'urgence) [nouveau - modification de l'ordre du jour]*
- 7 Proposition du 29 mars 2013 du Parti Libéral-Radical de La Tène, au sens de l'art. 65 al. 1 let. c du règlement général de commune, concernant l'amendement dudit règlement - modification de l'art. 37
- 8 Motions et autres propositions
- 9 Interpellations et questions
- 10 Lettres et pétitions
- 11 a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
- 12 Divers

* * * * *

Le **président** Daniel Jolidon (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

1. Appel

La **secrétaire** Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT) procède à l'appel.

Le **président** précise que 37 personnes présentes, 3 excusés et un absent. La majorité s'élève donc à 19.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2013

Le **président** ouvre la discussion quant au procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, il le met au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Michel Muster, au nom du Conseil communal, sollicite une modification de l'ordre du jour, à savoir ajouter en point 6 le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 85'000 francs pour remplacer la chaudière à gaz du CIS Centre Sports & Loisirs Marin avec une clause d'urgence.

Le **président** met au vote la modification de l'ordre du jour qui est acceptée à l'unanimité.

Le **président** met au vote la clause d'urgence qui est acceptée à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2013-2014

Le nouveau bureau du Conseil général est nommé ainsi :

Président : Michel Montini (GCD-PLRT)

Vice-présidente : Sylvie Fassbind (PSLT)

Secrétaire : Marie Dubois Passaplan (ELT)

Vice-secrétaire : Heinz Hoffman (GCD-PLRT)

Questeurs : Quentin Estève (PSLT) et Sébastien Reclaru (ELT)

avec les félicitations de l'Assemblée.

Daniel Jolidon (ELT) remercie le Législatif et souhaite au nouveau bureau autant de plaisir qu'il a eu à occuper le poste de premier citoyen. Ce fut pour lui une année enrichissante.

Gérard Gremaud (PSLT) demande la parole pour, au nom du PSLT, remercier Daniel Jolidon de son mandat de président et souhaiter plein succès à son successeur. Il lui remet un carton de vin.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) sollicite la parole pour, au nom du GCD, remercier et revenir sur le « règne » de Daniel Jolidon qui s'est engagé avec innovation et humour. Il lui remet un livre et un cadeau de circonstance.

Le nouveau bureau se met en place.

Le **président Michel Montini** (GCD-PLRT) prend la parole pour remercier l'Assemblée de sa confiance.

4. Comptes 2012 : rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2012

Le président donne la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, comme à l'accoutumée, une citation de Hebert Hoover, feu président des Etats-Unis : « *Bénis soient les plus jeunes, car ils hériteront du déficit budgétaire de l'Etat.* ».

Je ne réitérerai pas tout le rapport en annexe des comptes 2012, mais je souhaiterais souligner les divers points suivants :

1. Nous constatons que cet exercice démontre clairement les effets de bras de levier de charges ou recettes que nous ne pouvons maîtriser malgré les meilleurs indicateurs possibles et un suivi pratiquement journalier du ménage communal. En effet, nous

constatons avec bonheur les bons résultats des personnes physiques. Bons résultats qui se répercuteront pour 2013 sous la forme d'une charge supplémentaire, par rapport au budget, à la péréquation financière intercommunale puisqu'on nous a d'ores et déjà annoncé plus de 268'000 francs supplémentaires au pot. Une variation positive des personnes morales qui se répercutera sur notre financement des charges sociales de l'Etat puisque le 3^{ème} désenchevêtrement entraînera un complément de charges de pratiquement 3 points d'impôts pour notre commune ! Donc tous les effets positifs auront des répercussions négatives. Non, nous n'allons pas devant de bons jours si nous ne réagissons pas, et ce n'est pas la couleur rose pâle de nos comptes 2012 qui serviront de signal d'alarme à ceux qui prétendent encore que nous pouvons tenir notre équilibre financier et ménage communal. L'aveuglement et le populisme ne sont pas des arguments ; la réalité c'est les chiffres !

2. Nous avons souhaité élaguer un peu notre rapport car les commentaires sont déjà très bien fournis et détaillés. Il en ressort toutefois un rapport de 19 pages à l'appui des comptes.
3. Le Conseil communal nouvelle mouture a définitivement pris la transparence comme mot d'ordre. Nous avons délibérément fait le ménage et avons ramassé quelques toiles d'araignées. Ainsi il en va de charges reportées notamment sur des surcoûts de rapports engagés par le Conseil communal dès 2010. La commission financière le mentionnera très certainement dans son rapport. Nous prenons note qu'il faille remédier à ce type de disfonctionnement, et nous présentons notre mea culpa dans ce qui aurait dû être présenté sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire au CG. Nous nous tiendrons à cette responsabilité. Certains diront que l'on aime se flageller !
4. Nous avons pris acte de la volonté du Conseil général des prélèvements aux taxes de dessertes suite aux crédits votés pour la rue de la Gare et de la passerelle ; à ce titre, je souhaiterais souligner que les taxes prélevées durant des constructions doivent aussi bien servir aux eaux usées, aux eaux de boisson ainsi qu'aux taxes de dessertes, d'où le vœu de diviser les recettes dans les 3 pots à l'avenir. Ainsi, nous avons modifié les attributions afin de : 1. Couvrir les prélèvements aux taxes de dessertes versus les crédits demandés et 2. Obtenir des réserves qui n'impliqueront pas de modifications des taxes à court terme et 3. Deviser les taxes à venir et les subdiviser correctement dans les 3 réserves. Ces modifications de transvasement ne touchent bien évidemment pas aux comptes, et sont présentées sous la forme d'un amendement à votre Autorité.

Pour le reste, je suis à votre entière disposition ainsi que l'administrateur, Yanick Boillod, et notre comptable, Fredy Zbinden.

En conclusion, je citerai Monsieur Henri Fayol, considéré comme l'un des pionniers de la gestion d'entreprise et l'un des précurseurs du management : « *Prévoir, c'est à la fois supputer l'avenir et le préparer ; prévoir, c'est déjà agir.* ».

Le **président** passe la parole à la commission financière par **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En 2012, tout comme l'année précédente, notre commune est financièrement retombée sur ses pattes. Nous dégageons un résultat quasi équilibré ce qui nous a permis d'autofinancer plus d'un million de francs d'investissements. Pour mémoire, en 2011, nous avons été en mesure d'autofinancer près de 850'000 francs d'investissements et avec le surplus de trésorerie d'amortir notre dette de 800'000 francs.

Du point de vue de l'endettement cumulé, la photo du jour démontre une situation elle aussi satisfaisante. Une fois déduites les créances à charge d'EORéN, celles assumées par la Fondation Les Indiennes, la trésorerie excédentaire, le patrimoine financier de rendement et enfin le pont de trésorerie induit par le décalage de paiement du fonds cantonal de répartition des personnes morales, notre dette ne dépasse pas les 10 millions de francs, soit une valeur tout à fait raisonnable d'environ 2'000 francs par habitant.

Depuis nos échanges relatifs au budget 2013, nous le savons malheureusement tous, cette plage de tranquillité ne durera pas. Il est néanmoins capital d'imprimer aujourd'hui dans nos

réitiner les contours des comptes 2011 et 2012. Ce type de résultat est ce vers quoi nous devons durablement tendre si nous voulons pouvoir maintenir le niveau actuel des prestations, développer de façon ciblée des projets, entretenir raisonnablement notre patrimoine, tout en maîtrisant notre endettement. Evidemment, le chemin ne sera pas linéaire. Un exercice plus périlleux tous les 4 à 5 ans sera inévitable, mais parfaitement digérable si le cap général est maintenu.

Au-delà de cette image d'ensemble somme toute plutôt positive, votre commission financière reste sur sa faim quant aux options retenues par le Conseil communal tout au long de l'exercice 2012. Sur deux aspects, nous estimons qu'il a été fait peu de cas de la volonté exprimée par le Conseil général et nous invitons l'Exécutif à davantage de rigueur et de discipline.

Premièrement, lorsqu'en novembre 2012 nous avons voté le crédit relatif à la passerelle de mobilité douce prévue pour enjamber l'A5 rénovée, nous avons décidé de financer celui-ci à hauteur de 1'000'000 francs par un prélèvement à la réserve des taxes de dessertes. Cette réserve se montait à 1'938'333 francs en début d'exercice 2012 et une fois prélevés les 650'000 francs envisagés pour la réfection de la rue de la Gare, il restait suffisamment en compte pour le prélèvement relatif à la passerelle. Notre Exécutif avait argué qu'il envisageait de réaffecter partiellement cette réserve à la réserve des eaux usées et à celle des eaux de boisson pour rétablir des pratiques anciennes approximatives. Il nous avait été confirmé en son temps que cette mesure était de nature esthétique et qu'elle ne relevait en aucun cas d'exigences de nos autorités de surveillance. Fort de ces certitudes, le Conseil général avait amendé l'arrêté relatif à la passerelle et attribué 1'000'000 francs de la réserve des taxes de dessertes. Or, à la lecture des comptes 2012, la commission n'a pu que constater en page 5 du rapport du Conseil communal qu'on a passé outre les décisions du Conseil général et qu'on avait affecté une part substantielle de la réserve des taxes de dessertes sur celles des eaux usées et des eaux de boisson, comme si de rien n'était. Ainsi, le solde de 750'000 francs ne permettait plus de respecter l'arrêté voté par le Conseil général et les comptes de fonctionnement auraient été grevés de 37'000 francs de charges complémentaires lors de la construction de la passerelle. Fort heureusement et après insistance de votre commission, il a été possible d'extourner ces écritures et une nouvelle version du bilan nous a été remise ce soir par le Conseil communal. Au-delà de ce correctif de dernière minute, votre commission financière estime que le processus auquel nous avons assisté est pour le moins cavalier.

La deuxième pierre d'achoppement porte sur les nombreux dépassements constatés sur des comptes pour lesquels aucune influence du Canton ou d'un syndicat intercommunal ne peut être invoquée et pour lesquels nous avons dès lors la pleine maîtrise de ce que nous faisons. La lecture de l'annexe 11 recensant les dépassements de plus de 15% entre crédit budgétaire et dépense effective vous aura ainsi permis de constater qu'à de multiples reprises, on a dépassé volontairement les enveloppes allouées par le Législatif. 11'000 francs de dépassement pour les achats informatiques de l'administration, 17'000 francs d'honoraires d'études diverses commandées par l'Exécutif, 14'000 francs de débordement pour l'informatique du camping, 28'000 francs de frais d'aménagement imprévus pour la transformation de la buvette de la CSUM, 60'000 francs de frais d'étude en aménagement du territoire au-delà du budget. Toute une série de décisions qui restent dans les compétences du Conseil communal – et notre propos n'est pas de contester cet aspect-là du processus – mais qui mises bout-à-bout totalisent plus de 180'000 francs. 180'000 francs, cela représente tout de même l'équivalent du déficit affiché mais aussi un point d'impôt. A l'heure où nous débattons d'une adaptation de la fiscalité, davantage de discipline et de rigueur aurait été indispensables. La commission ne peut que regretter cette approche qui permettra à chacun de nos concitoyens de pointer du doigt une maîtrise toute relative des enveloppes budgétaires dont nous avons la pleine maîtrise.

Ceci étant dit, il est venu le moment de conclure. Les comptes 2012 sont bons et il s'agit de s'en souvenir. Sur le fond, nous avons généré de la trésorerie, nous avons investi, nous avons maîtrisé notre dette. Sur la forme, votre commission est déçue. Nous invitons l'Exécutif à davantage de rigueur dans la gestion des comptes isolés de sa seule compétence et nous souhaitons à l'avenir que les décisions du Conseil général soient toutes

respectées. Ce faisant, nous vous invitons à l'unanimité des membres présents à accepter les comptes qui vous sont soumis et à tourner la page pour nous concentrer sur l'avenir. Un avenir qui, en terme financier, requerra d'avoir une vision qui dépasse les douze prochains mois et demandera beaucoup de sensibilité et de doigté dans le choix des mesures d'assainissement auxquelles nous devons nous résoudre.

Nous souhaitons en guise de point final remercier une nouvelle fois l'administration pour la qualité des documents préparés et le soin apporté dans la gestion au quotidien de notre collectivité. ».

Le **président** donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La lecture des comptes, toujours très bien présentés et détaillés, merci à leurs auteurs, par les membres du PSLT a donné lieu à plusieurs remarques dont je vais vous faire part maintenant.

La première remarque est que nous sommes globalement satisfaits du travail du Conseil communal en ce qui concerne la gestion financière de la commune. Ce qui ne veut pas dire, loin de là, que nous soyons satisfaits de la situation financière de la commune.

On observe une différence entre le budget et les comptes ; cependant, cette déviation qui ne représente même pas 1% du budget global de la commune, ne doit pas être surinterprétée, et dans tous les cas pas comme un signe d'embellie. Cette différence est en effet essentiellement attribuable à la meilleure situation économique des personnes physiques et des personnes morales de la commune ce qui a naturellement des conséquences sur les revenus de l'impôt.

Les déficits budgétaires futurs sont déjà connus ; ils comprennent entre autres choses la caisse de prévoyance.ne à renflouer, les coûts du social et de la santé en nette augmentation, les réformes des systèmes de fiscalité pour les personnes physiques et morales. Les comptes indiquent que nous sommes toujours déficitaires et que notre fortune s'amenuise encore un peu plus.

Le tableau serait d'ailleurs encore plus sombre si tous les investissements prévus avaient été réalisés. On pense ici à la rue de la Gare (6 millions de francs), à la passerelle (3.5 millions de francs), aux travaux sur le réseau d'eau (1.5 million de francs).

Un point nous a surpris en pages 9 et 10 du rapport : c'est la longue liste de travaux que le Conseil communal a commandé au titre de sa compétence financière. Ne serait-il pas approprié de fixer un crédit-cadre basé sur des critères à définir afin de clarifier les limites de cette compétence financière ? En conclusion, les comptes que nous devons approuver ce soir nous confirment que notre commune doit se donner les moyens d'assurer son avenir et de pouvoir garantir le financement des investissements déjà acceptés et de ceux encore à venir. Merci Monsieur le président. ».

Le président donne la parole à **Daniel Jolidon** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le boulet, après nous avoir manqué en 2011, nous a égratignés de quelque 177'000 francs cette année. Même pas douloureux serions-nous tentés de dire.

Mais la vérité est autre : les investissements juste un peu supérieurs à ceux de 2011 sont faibles, voire trop faibles. Il faudra bien une fois entretenir et développer notre patrimoine et plus nous attendrons, plus la facture sera lourde.

La péréquation augmente encore et notre taux d'imposition bas nous pénalise toujours plus. Le montant de cette péréquation en 2013 devrait être encore supérieur à celui de 2012. Cerise sur le gâteau, nous nous acquittons en plus d'une contribution de solidarité Etat de 386'565 francs. Au contraire de la plupart des autres communes du canton, l'augmentation de l'impôt des personnes physiques et surtout celui des personnes morales ne permet pas

de clôturer les comptes avec un résultat positif. Les résultats des comptes que nous maîtrisons sont conformes aux prévisions.

Que le Conseil communal et l'administration soient ici remerciés pour l'excellente tenue des comptes, la présentation de ce document ainsi que pour le travail quotidien pour maintenir le cap fixé. Combien de temps encore le boulet nous manquera-t-il ou nous effleurera-t-il ? Si les prévisions pour 2013 sont encore bonnes, on nous promet du mauvais à partir de 2014.

Comment devons-nous nous protéger ? Comment convaincre nos concitoyennes et concitoyens que nous devons impérativement nous protéger ? Les protections que nous proposons et devons encore proposer sont-elles insuffisantes, excessives ou adaptées ? Quelle sera la conséquence des dégâts reçus et des protections mises en place sur nos projets futurs en particulier les fusions ? Voilà les questions auxquelles nous devons répondre dès le 2 mai, puis en juin et encore à la fin de l'année lors de l'étude du budget 2014.

L'ELT acceptera ces comptes et est prête à apporter sa pierre à la construction des protections que nous devons mettre en œuvre pour permettre à notre commune à continuer de se développer. Merci. ».

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le résultat des comptes 2012, avec un excédent de charges de 178'000 francs en chiffres ronds, est satisfaisant si on le compare au budget qui prévoyait un déficit de 452'000 francs.

En effet, l'économie ne s'est pas effondrée, le budget des revenus avait été fait avec une certaine prudence ; donc l'amélioration de 2.1% est manifestement un résultat réjouissant. Du côté des dépenses, le dépassement de 1.1% est fort heureusement de nature modéré.

Nous avons par contre été surpris, voire certains choqués, par l'envolée des dépenses qui se sont faites dans le cadre des compétences financières du Conseil communal. Il y a indéniablement une rupture avec le passé. Quelques chiffres :

En 2009, la compétence du Conseil communal a été employée pour 156'000 francs environ, en 2010, ce chiffre avait baissé à 128'000 francs environ et en 2011 le Conseil communal a été très économe avec 100'000 francs environ. Les comptes 2012 révèlent une liberté de dépenses utilisées à hauteur de 323'000 francs environ, et ce montant ne comprend pas les 23'000 francs pour l'aménagement de la buvette de la CSUM, une dépense génératrice de revenus de location. 323'000 francs, c'est presque autant que les trois exercices précédents. Le groupe ne conteste nullement la compétence financière du Conseil communal. Ce que nous souhaitons souligner ici, c'est que l'utilisation de l'article 163 al. 1 du règlement général de commune a toujours été réservée pour des dépenses mineures, urgentes ou imprévues. Or par exemple, des études en matière d'aménagement du territoire (75'000 francs) ne sont ni urgentes ni imprévues et encore moins mineures ! D'autres exemples ne manquent pas.

Presque toutes les dépenses sont utiles et justifiées en tant que telles. Le problème n'est pas là. Nous souhaitons par contre que l'outil de la compétence financière soit utilisé dans le futur avec retenue et que la voie du crédit voté par le Conseil général soit privilégiée. C'est certainement plus lourd dans certains cas, mais aussi plus transparent et cela promeut la rigueur qui est demandée d'une commune comme la nôtre. Ceci dit, le groupe demande que la commission financière se voie présenter, chaque trimestre, un état du compte de fonctionnement afin de suivre son évolution.

Après avoir pris connaissance de l'amendement des comptes qui arrivait ce mardi, réglant ainsi la comptabilisation de la passerelle de mobilité douce, le groupe acceptera les comptes 2012 dans sa grande majorité.

Pour conclure, nous souhaitons remercier vivement l'administration communale pour avoir produit des comptes 2012 très bien documentés et lisibles. Merci. ».

Le **président** passe à la lecture des comptes, cahier par cahier et page par page.

Daniel Jolidon (ELT) sollicite la parole. Il s'interroge sur les comptes qui ont un justificatif de dépassement, au niveau des routes notamment (620.314.00). Il estime qu'il est ardu de se rendre compte de ce qui avait été budgété et de ce qui consiste en un dépassement. Il souhaite qu'à l'avenir, les imprévus soient d'avantage mis en exergue.

La parole n'étant pas demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière, qui est acceptée par 35 voix contre 0 et une abstention. Il lit l'arrêté y relatif qui est adopté par 35 voix contre 0 et une abstention.

Le président donne la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme je l'ai mentionné dans le discours d'introduction, nous avons récolté quelques casseroles en cours de route. Nous avons fait le ménage sur certains postes. Je prends note des recommandations de la commission financière et de certains groupes pour la suite des événements. Merci. ».

5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général sur l'état des lieux des investissements engagés et futurs, en référence à la politique communale de l'eau et sur les prochaines mesures en lien avec le développement du réseau d'eau de boisson

Le **président** donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'attire votre attention sur le fait que ce rapport est un rapport sur la politique communale de l'eau qui est issu du plan directeur de l'eau. C'est un état des lieux sur les travaux déjà effectués et il relate surtout un certain nombre de constats, notamment en termes de failles et de faiblesses du réseau. Il relève les éventuels problèmes de pollution qui pourraient exister ainsi que les besoins futurs qu'il convient d'anticiper. C'est dans un cadre de développement global que la problématique est étudiée.

Ces constats pris en considération, le Conseil communal s'est impliqué dans une conférence qui s'appelle CENE, la communauté des eaux de Neuchâtel élargie et a élaboré un projet qui répond à un certain nombre de demandes de chacune des communes membres. Les besoins sont différents bien sûr, pour la commune du Landeron par exemple, qui doit faire face à des problèmes de ressources importants et qui doit voir inscrire une solution technique assez rapidement pour résoudre ces problèmes. Pour la commune de La Tène, qui doit apporter un certain nombre de réponses pour des cas bien précis, notamment les cas d'accidents majeurs et le problème de ressources dus à son développement, ces considérations techniques ont abouti à un coût chiffré ainsi qu'une répartition du financement qui conclut que la participation de la commune de La Tène s'inscrit dans une enveloppe budgétaire d'environ 2 millions de francs. Les coûts précis seront détaillés en cas de demande de crédit.

Il est nécessaire à la CENE de savoir si la commune de La Tène poursuit ou non ses investigations. Voici pourquoi nous souhaitons prendre une première température du Législatif afin de ne pas poursuivre les études inutilement. Je souhaite encore souligner l'aspect du financement d'un tel projet. Il est évident que cette extension, cette sécurisation du réseau, engendrera un surdimensionnement du réseau d'eau. L'option qui a toujours été retenue est que le financement doit être conjoint ; seule la commune de La Tène ne partira pas dans un financement unilatéral car cette extension concerne plus particulièrement les entreprises en termes de sécurisation du réseau et le Canton également puisqu'il souhaite étendre les activités économiques au niveau de notre territoire.

Je conclurai par le fait de dire que prendre acte de ce rapport ce n'est pas engager une étude sur un projet, c'est engager la poursuite du travail sur la base d'une étude qui a déjà été réalisée en 2009 pour déterminer précisément l'implication communale en termes de coûts. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Jean Claude Wäfler** pour la commission des TPSI.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'information du Conseil communal concernant l'état des lieux des investissements engagés et futurs relatifs à la politique communale de l'eau et du développement du réseau d'eau de boisson a été examiné par la commission des travaux publics et des services industriels, lors de sa séance du 16 avril 2013.

Après avoir discuté différents points à prendre en considération dans la suite de la démarche de ce projet, la commission des TPSI a pris acte du rapport, en soulignant toutefois, que notre commune, contrairement à celle du Landeron, n'a pas de besoin avéré immédiat, voire éventuellement à moyen terme, relatif à une augmentation de consommation d'eau à satisfaire.

En effet, sur la capacité annuelle de 1'500'000 m³ fournie par la station de pompage du Vigner, 600'000 m³, soit environ 65% de la consommation actuelle de La Tène, sont inutilisés, et donc évacués par le trop-plein. Pour la commission, la commune de La Tène doit premièrement s'assurer auprès de la commune de Saint-Blaise, selon la convention relative au partage de l'eau du Vigner, établie en 1976, de pouvoir disposer, en cas de croissance de ses futurs besoins, d'une partie, voire de la totalité de cette réserve, sans contrepartie financière.

Par ailleurs, l'impact le plus important, supputé par le développement futur de notre pôle économique n'est actuellement basé que sur des conjectures, avec un besoin supplémentaire annuel estimé de 300'000 à 400'000 m³. Cependant, celui-ci devra être encore confirmé par l'Etat, en définissant précisément quels types d'activités notre commune sera susceptible d'accueillir, et quand !

Il faut rappeler que, actuellement, deux tiers de notre volume annuel d'eau est consommé par les activités industrielles et économiques de notre commune. Or, la principale motivation de se raccorder à la conduite de transport de la communauté des eaux de Neuchâtel (CEN) est donc essentiellement basée sur des projections de futurs besoins d'eau industrielle. Par ailleurs, puisque d'une part l'impact d'une pollution, par exemple par des infiltrations d'hydrocarbures dans le périmètre du Vigner, n'aurait pratiquement aucun impact sur l'usage de l'eau à but industriel, et que, d'autre part, il est prévu de financer ce projet conjointement entre les communes, les entreprises et le Canton, il serait judicieux de considérer la possibilité pour la commune de la Tène, de créer un réseau dédié d'eau industrielle, raccordé à celui de la CEN.

Cela permettrait également de ne pas altérer la très bonne qualité de notre eau de boisson provenant de sources, en la mélangeant avec celle du lac, de moindre qualité, qui, entre autres, contient des microparticules d'origine médicamenteuse, provenant par exemple de pilules contraceptives. En plus, cerise sur le gâteau, cette eau de moindre qualité est nettement plus chère : son prix unitaire est trois fois plus élevé que celui de l'eau provenant du Vigner !

En conclusion, la commission remercie le Conseil communal pour la bonne facture de son rapport d'information, et attend avec intérêt de connaître les éléments techniques et financiers plus détaillés, relatifs à la réalisation, qui pourront être apportés si la poursuite du projet est validée par le Conseil général. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Francis Boss** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En séance de groupe le 22 avril, nos membres ont étudié très sérieusement le rapport du Conseil communal pour arriver aux différentes conclusions que je vais vous soumettre ci-après.

Le problème est d'importance et le rapport est d'excellente qualité, nous n'y apporterons donc aucune modification et l'accepterons avec les remarques suivantes.

Primo, le rapport est pessimiste dans son ensemble. La mise hors service du pompage de Vigner, suite à une pollution par hydrocarbures est très aléatoire. Notre consommation provient de trois endroits différents, la source de Vigner, la source de Montmollin et la nappe phréatique. Une pollution totale est véritablement utopique. En cas extrême, il existe des solutions de remplacement peut-être boiteuses, mais qui permettent une alimentation de crise durant plusieurs jours, déjà expérimentées par le passé.

Deuxio, le développement de la commune et surtout le développement des nouvelles zones industrielles entre Marin et Epagnier n'est de loin pas encore réalisé. Le rapport mentionne des activités similaires à EM Marin-Microelectronic SA. C'est vrai que cette entreprise consomme l'équivalent du tiers de la consommation totale de la commune de La Tène. Pour le moment, aucune certitude de recevoir une telle entreprise n'existe et bien sûr, si cette réalisation venait à se concrétiser, il est absolument normal que ces nouveaux résidents participent au développement du réseau et paient la totalité des frais d'infrastructure en fonction de leurs besoins.

Tertio, à l'heure actuelle, les sources de Vigner sont utilisées aux 60% de leur production. Saint-Blaise, propriétaire à 50% du captage, préfère utiliser les captages du Ruau qui nécessitent moins de frais de pompage. Donc nous laissons partir au lac entre 40 et 60% des eaux captées. Aucune convention ne nous empêche de profiter pour de nombreuses années encore de ce supplément offert sans frais pour La Tène.

En cas d'étiage, il est possible que Saint-Blaise exige la part de l'eau qui lui revient de droit, afin de compléter le manque se produisant aux sources du Ruau. Mais n'oublions pas que la commune de Marin a payé dans les années 1990 une somme de 200'000 francs pour raccorder le réseau de Saint-Blaise à la conduite de la CEN. Cette conduite peut sans problème alimenter Saint-Blaise mais pose quelques problèmes techniques pour alimenter La Tène ; les réseaux sont reliés entre eux. En effet, il faut malheureusement traverser tout le village de Saint-Blaise par de petites conduites pour parvenir au réseau de La Tène. C'est une solution de remplacement possible, mais qui ne peut avoir cours sur le long terme. Une même possibilité existe avec Hauterive sur la route de Neuchâtel. Au pire des cas, pour une courte période, il est possible d'envisager que la commune de La Tène paie le surplus de dépenses que devrait faire Saint-Blaise en prenant l'eau de la CEN et laisser ainsi une quantité d'eau plus importante à disposition de la commune de La Tène au pompage de Vigner.

Les sécheresses ne se produisant en principe que tous les 10 ans et, les sources ne sont jamais véritablement à sec, nous ne voyons pas d'un bon œil de dépenser 2 millions de francs pour se raccorder à la CEN dans un proche avenir. Regardons le développement de Saint-Blaise d'une part, la création de nouvelles zones industrielles sur la commune de La Tène d'autre part, et surtout le genre d'activités qui pourraient s'y développer. Nous prônons donc le report de l'adhésion à la CEN telle qu'elle est envisagée dans le rapport du Conseil communal.

Quarto, la commune de La Tène est en grande effervescence quant à de futures fusions allant de la Paroisse au Nouveau Neuchâtel. Le jour où une fusion aura été décidée, le problème de l'approvisionnement en eau de La Tène ne dépendra plus de la commune actuelle, mais bien de la nouvelle commune. Les frais inhérents, si cette nouvelle commune veut développer des zones industrielles sur le territoire, se répartiront peut-être entre 60'000 habitants au lieu de 5'000 actuellement. Souvenez-vous, si Thielle-Wavre avait voulu remplacer sa conduite d'eau qui reliait la commune au Vigner en 2005, le coût se serait partagé entre 700 habitants. Ces travaux se font ces jours et la facture est à la charge de la commune de La Tène et de ses 5'000 habitants ; le prix de remplacement n'a pas changé pour autant.

Au vu de toutes ces conditions, notre groupe prendra acte du rapport afin de poursuivre l'étude, mais nous invitons le Conseil général à ne pas donner pour le moment la possibilité de dépenser 2 millions pour se raccorder à la CEN. ».

Le **président** donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de préparation du 22 avril dernier, l'ELT a étudié attentivement le rapport d'information du Conseil communal concernant l'état des lieux des investissements engagés et futurs, en référence à la politique communale de l'eau, et sur les prochaines mesures en lien avec le développement du réseau d'eau de boisson.

Les informations distillées dans ce document sont d'une limpidité tout en rapport avec son sujet. La situation actuelle est clairement détaillée ainsi que les travaux en cours. Un bref historique permet également de prendre la mesure du chemin parcouru depuis l'établissement du PDDE. Finalement, quelques hypothèses de développement futur sont esquissées.

Sans surprise, la partie informative a recueilli l'approbation quasi unanime des membres de l'ELT ; par contre la partie interrogative de ce rapport d'information a jeté quelque peu le doute. S'agit-il d'une information ou d'une demande de carte blanche ?

Qu'implique réellement la poursuite de la démarche mentionnée à la fin du chapitre 5 ? S'agit-il de notre intention de participer au projet de la CENE pour un montant de 2 millions ? S'agit-il de poursuivre des études ? S'agit-il au contraire de trouver un financement tripartite (Canton, entreprises, commune) puisque finalement cette extension du réseau d'eau de boisson est principalement justifiée par le pôle économique cantonal ?

En conclusion, l'ELT remercie le Conseil communal pour l'information et propose au Conseil communal de préciser la question et de la dissocier du rapport d'information. Merci pour votre attention. ».

Le **président** donne la parole à **Jean Dominique Roethlisberger** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport d'information du Conseil communal en référence à la politique communale de l'eau. Il est important que le réseau d'eau soit constamment suivi afin que la distribution soit assurée aussi bien à la population qu'à l'industrie et ceci, en toute circonstance. Notre groupe unanime prendra acte du rapport et remercie le Conseil communal de la qualité de ce document. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Concernant l'inquiétude qui a été émise par le parti socialiste, je précise que ce rapport n'est pas une demande de crédit mais une demande de prise de conscience sur la situation actuelle.

Sur la question des différents points de l'Entente, il constitue la prise d'acte du rapport qui permettra d'aller de l'avant dans ce dossier. Je rappelle encore une fois qu'on n'est pas au niveau d'un crédit d'étude mais de poursuivre le processus technique et de détermination financière pour arriver à une enveloppe globale qui permettra ensuite au Conseil général de se déterminer suite à une éventuelle prise d'acte ce soir sur la prise de conscience des failles du réseau qui aboutira ensuite à un rapport. Le Conseil général sera libre d'accepter ou de refuser les conclusions qui seront apportées à cette occasion. Merci. ».

Daniel Jolidon (ELT) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas satisfait de cette réponse, car cela ne définit pas si l'acceptation de ce rapport engendre comme conséquence l'adhésion à la CENE. ».

Daniel Rotsch précise que l'adhésion à la CENE n'est pas la question de ce soir. Le Conseil communal demande seulement au Conseil général de prendre conscience d'un certain nombre de constats sur lesquels nous avons un certain nombre de réponses qu'il s'agit

d'affiner d'un point de vue technique et du point de vue du financement. Ce rapport n'engage aujourd'hui le Conseil général qu'à une seule chose, c'est de donner un signal au Conseil communal qu'on a pris acte de certains problèmes qui peuvent surgir sur le réseau d'eau, d'aller de l'avant pour trouver des réponses, et la décision de ce soir s'arrête là. ».

Sur proposition de **Daniel Jolidon** (ELT), le **président** accorde une suspension de séance de 5 minutes.

La parole n'étant pas demandée, le **président** met le rapport au vote pour sa prise d'acte, qui est acceptée par 32 voix contre 2 et 2 abstentions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 85'000 francs pour remplacer la chaudière à gaz du CIS Centre Sports & Loisirs Marin (clause d'urgence)

Le **président** donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'entrer en matière sur ce dossier. La chaudière du CIS étant défectueuse, il n'y a plus de chauffage. Ce n'est pas très grave pour les sportifs mais ce qui est plus grave, c'est qu'il n'y a plus d'eau chaude ni pour les douches ni pour la cuisine. Il faut donc y remédier en changeant la chaudière d'urgence. Heureusement, en 2012, on avait déjà fait tout le travail et le Conseil communal peut se baser sur les chiffres qu'il avait récolté à l'époque. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. ».

Le **président** donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une chose qui est certaine c'est que la commission financière est entrée en matière à l'unanimité sur la demande de crédit et également sur la clause d'urgence, reconnaissant qu'il faut urgemment faire quelque chose au CIS. Une partie du débat portait sur la question de savoir si on avait la bonne offre ou pas. Certaines voix se sont élevées pour regretter que l'on n'ait pas pris la peine de recontacter les trois entreprises qui avaient déposé une offre en 2012 pour leur demander si c'était leur dernier prix. Au-delà de ça, la commission vous invite à 5 voix contre 1 à accepter cette demande de crédit ainsi que la clause d'urgence. ».

Le **président** donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT) pour la commission des SLEP.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie ce soir conjointement à la commission financière. Elle ne s'est pas prononcée sur les aspects financiers mais elle est en faveur de l'entrée en matière sur la demande de crédit et de la clause d'urgence. Je vous remercie. ».

Le **président** donne la parole à **Daniel Jolidon** (ELT) qui précise que le groupe acceptera à l'unanimité la demande de crédit.

Le **président** donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste, et pour cause, n'a pas pu débattre de ce crédit demandé avec la clause d'urgence. Ses représentants aux commissions financière et des sites de loisirs ont assisté à une séance d'avant-Conseil général pour débattre de ce point et de cette dépense imprévue.

Malheureusement dans ce cas précis, il n'était pas possible de prévoir que cette installation allait rendre l'âme, quoi que cela fait deux ans que le Conseil communal était au courant que le chauffage du CIS était à bout de souffle, et qu'il aurait peut-être dû s'en occuper avant.

Ceci dit, les choses étant ce qu'elles sont et ce bâtiment dédié au sport devant avoir une installation de chauffage, ne serait-ce que pour l'eau chaude des douches et le restaurant, le

parti acceptera à l'unanimité le crédit de remplacement de l'installation de chauffage du CIS. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 avril, le groupe PLR-PDC s'est penché sur cette question. Sans vouloir dénigrer l'urgence du rapport et le besoin d'avoir de l'eau chaude pour nos élèves et les utilisateurs du centre sportif, le point 4 Nature et montant des travaux du rapport nous laisse à nouveau très perplexe. Afin d'accepter le crédit, le groupe souhaite obtenir les garanties suivantes :

Le Conseil communal appliquera l'article 102 al. 2 : aucun marché ne doit être jugé de gré à gré sans que la commune ne soit en possession de trois offres ainsi que, si possible pour cet objet, l'adjonction d'énergie renouvelable, soit la possibilité d'acquérir une chaudière modulaire afin de compléter le système de chauffage par des panneaux solaires. En conclusion et en cas de réponse positive du Conseil communal, le groupe acceptera la demande de crédit. ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'arrêté et la clause d'urgence qui sont acceptés à la majorité moins une abstention.

Le **président** donne la parole à Martin Eugster qui remercie l'Assemblée au nom des utilisateurs du CIS et de la commune.

7. Proposition du 29 mars 2013 du Parti Libéral-Radical de La Tène, au sens de l'art. 65 al. 1 let. c du règlement général de commune, concernant l'amendement dudit règlement - modification de l'art. 37

Le président passe la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au terme de notre réunion du 21 mars dernier, nous avons été plusieurs formations politiques à rester perplexes quant à la forme organisationnelle choisie pour piloter le projet d'écoquartier Agora.

Peu importe finalement la forme de l'action publique. Qu'elle s'exprime au travers des mesures prises par la commune, par le Canton, par un syndicat intercommunal, par une association de communes ou par une personne morale, elle doit rester transparente et permettre un contrôle démocratique.

Pour y parvenir, nous avons jusqu'ici toujours adopté le principe de délégation d'un membre de l'Exécutif dans les organes exécutifs des associations et syndicats auxquels nous participons ainsi qu'un membre du Législatif dans les organes de contrôle de ces mêmes organisations. Ainsi, les personnes qui mettent en œuvre la stratégie ne sont pas les mêmes qui contrôlent puis approuvent le résultat de celle-ci. Ce sont les bases d'une saine gouvernance qui évite, notamment les conflits d'intérêts.

Avec la création de SanaForum Holding SA, nous nous retrouvons devant une première. Une première dans laquelle un membre de l'Exécutif est délégué au conseil d'administration – organe exécutif par excellence. Une première dans laquelle n'est pas réglée la question du contrôle par l'assemblée générale de la société créée.

Le parti libéral-radical est convaincu que ce ne peut pas être la même entité – en l'occurrence le Conseil communal – qui désigne le représentant de la collectivité au conseil d'administration puis le représentant de la collectivité à l'assemblée générale. Le conflit d'intérêts est évident, la qualité du contrôle insuffisante et l'intransparence inacceptable. Il

doit y avoir symétrie des constructions et donc désignation par le Conseil général d'un délégué à l'assemblée générale. La proposition de modification du règlement général que nous vous soumettons ce soir et que l'administration a eu l'amabilité de remettre dans une forme adéquate vise à assurer cette symétrie et à permettre de travailler en toute transparence et avec un niveau de contrôle démocratique minimum.

On nous a rapporté que cette proposition ne serait pas conforme à certaines dispositions légales. Nous nous réjouissons d'entendre lesquelles et de pouvoir ensuite argumenter à notre tour.

En tout état de cause, nous vous invitons à soutenir cette proposition car il en va d'une saine gouvernance de l'action publique, un impératif pour toute collectivité. ».

Le **président** passe la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous prenons acte de la demande du PLRT de modification du règlement général de commune. Le Conseil communal fait à ce titre les remarques suivantes :

1. Nous aurions souhaité que ce projet soit préalablement étudié par la commission réglementaire. C'est quelque part faire fi du débat de fond et du travail que celle-ci aurait pu amener notamment au niveau des implications politiques, légales et juridiques sur la séparation des tâches dévolues au Conseil communal. Nous regrettons cette démarche répondant plus à une réaction sur un projet spécifique que par une réflexion de fond.

2. Nous avons donc contacté le service des communes qui émet de grandes réserves sur ce projet de modification du règlement général pour les raisons suivantes :

a. la loi détermine de manière exhaustive les compétences du Conseil général (art. 25 LCO) ; les attributions non spécifiquement dévolues au Conseil général sont de la compétence du Conseil communal (art. 30 alinéa 8 LCO) :

[...], le Conseil communal est chargé de toutes les affaires ressortissant à l'administration communale que la loi ou le règlement ne place pas dans les attributions d'une autre autorité

b. la désignation des représentants communaux à l'organe exécutif d'une association (comité) et d'une personne morale (conseil d'administration) est une activité ressortissant par essence au domaine de gestion (et non pas politique) d'une commune

c. même si une élection d'un représentant communal par le Conseil communal n'est peut-être pas la meilleure des solutions, l'octroi d'une telle compétence au Conseil général représenterait un mélange des genres peut-être contraire à la loi entre les pouvoirs et compétences ordinairement attribués au Conseil général et ceux et celles attribués au Conseil communal ; le mieux est parfois l'ennemi du bien !

d. nous faisons partie de plusieurs sociétés (Viteos, BLS, groupe E, Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld, etc.). Le Conseil communal est représenté de façon apolitique dans ces sociétés ; le Conseil communal est d'ailleurs celui qui travaille les dossiers au jour le jour, et le Conseil général devra prendre toutes les mesures concernant le travail de certains dossiers, la responsabilité de présence et d'information. Statutairement parlant, certaines sociétés nomment clairement la fonction de Conseiller communal et il n'est de loin pas certain que les sociétés modifieront leurs statuts pour autant

e. vouloir confier au corps législatif (un organe délibérant ou parlementaire ; ici au Conseil général) une compétence ressortissant par essence à la gestion du ménage communal n'entre pas dans la pratique helvétique

f. par ailleurs, même si la nomination des représentants communaux au sein d'un conseil d'administration par le Conseil communal n'est peut-être pas une solution optimale, il sied de considérer que la nomination de tels représentants par le Conseil général n'est en tout cas une meilleure solution, au plan du respect de la démocratie ; en effet, une

nomination par le Conseil général a une dimension politique (on élit un représentant avec une couleur politique)

En guise de conclusion, nous nous plions à la décision du Conseil général, mais nous réitérons notre demande de réflexion au sein de la commission réglementaire comme meilleur moyen de réflexion sur ce sujet. ».

Le **président** donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Merci au Conseil communal pour ces précisions. Nous avons cependant le sentiment qu'il y a une confusion des genres dans le sens où le droit de la société anonyme était extrêmement précis dans les attributions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est exécutif et il n'est pas nécessaire qu'un des membres du Législatif y siège. Par contre, une assemblée générale est un organe qui approuve la gestion, qui désigne l'Exécutif tout comme notre Conseil général.

De même, il ne se mêle pas de la gestion au quotidien, les attributions ne sont pas celles d'un pouvoir d'exécution. Dans ce sens-là, la proposition que nous faisons ce soir est symétrique et compatible, dans notre compréhension, avec ce que le droit des sociétés anonymes permet. Il est vrai que le chef du service des communes Pierre Leu nous a confirmé que la loi sur les communes n'est pas prête pour ce genre d'exercices, de la même manière que l'ensemble des collectivités neuchâteloises ne sont pas prêtes pour cet exercice.

Nous avons créé des SA uniquement pour prolonger la gestion du réseau électrique ou des services industriels par exemple, qui sont des organismes d'utilité privée traitant des tâches d'utilité publique. Or, dans l'exercice que nous sommes en train d'exécuter avec SanaForum Holding, nous nous éloignons de ce mode d'organisation.

S'agissant d'un acte pionnier, la loi cantonale ne permet pas d'y répondre. Nous avons donc l'intime conviction qu'il s'agit de quelque chose d'équilibré et de compatible avec le droit suisse.

Quant à la remarque sur la commission réglementaire, je pense qu'elle est illégitime car l'ajout d'une lettre dans un article du règlement général de commune n'est pas d'une importance telle qu'une commission doive se réunir pour le traiter. Nous vous invitons à un acte de courage, un acte novateur, à prendre une décision importante. Nous verrons ensuite si le Conseil d'Etat la ratifie ou pas. ».

Le **président** passe la parole à **Daniel Jolidon** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cette proposition, alléchante à la première lecture (il est du rôle du Conseil général de contrôler les affaires de la commune), contient des coins d'ombre qui nous ont interpellés.

Qui est propriétaire de l'action (un conseiller communal, le Conseil communal ou la commune en tant que telle et dans ce cas qui représente officiellement la commune (le CC ou le CG)) ?

Une telle action peut-elle être nominale ou doit-elle être uniquement au porteur ?

Quel pouvoir de décision aura ce délégué (car il n'y a pas que la représentation, il y a encore prise de décision).

Une représentation bicéphale à des assemblées générales est-elle autorisée, et les voix à disposition peuvent-elles être splittées en 2 (pour autant que cela le soit légalement et logiquement) ?

Comment fonctionnera le processus de surveillance? Pour quels actionnariats ?

Nous aimerions que cette proposition passe dans les mains de la commission réglementaire afin que nous obtenions réponses à nos questions avant d'accepter ou refuser cette modification du règlement de commune. ».

Le **président** passe la parole à **Eric Flury** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste, de manière générale, est d'avis que ce genre de propositions devrait émaner d'un projet mûrement réfléchi, exposé et éventuellement étudié dans diverses commissions qui peuvent être intéressées par le sujet et en particulier par la commission réglementaire.

A cet égard, le fait que soit argumenté dans le développement simplement des faits constatés lors du dernier Conseil général a laissé le groupe extrêmement perplexe et il n'a pas pu adhérer à cet argumentaire. Les socialistes se sont dits qu'ils allaient passer à une seconde lecture faisant fi de l'argumentaire qui ne les a pas convaincus et l'ajout de ce point « p » à l'article qui fait la liste de toutes les personnes et entités que nous élisons du Conseil général pourrait simplement être présenté comme une correction ou un oubli de notre Autorité au moment où le règlement général a été adopté. Le groupe socialiste réserverait à ce moment-là déjà plus de sympathie à ce projet.

Très clairement, il faut que nous nous associons à l'importance que nous mettons dans l'organisation de nos entités pour toujours avoir le contrôle de l'assemblée générale sur le conseil d'administration. Là encore, la proposition attirerait de nouvelles sympathies dans le groupe. Lorsqu'un Conseil général se propose d'élargir ses propres compétences, évidemment, on entre dans un terrain très facile pour faire beaucoup de voix au vote final.

Tout ceci pour vous dire que le groupe socialiste acceptera dans une grande majorité cette proposition dans l'attente également de la réalisation de l'article 2, puisque le Conseil communal émet quelques réserves concernant la recevabilité par le Conseil d'Etat de telles dispositions. Le parti demandera également que très rapidement les détails soient présentés au Conseil général, à savoir : Quand allons-nous élire ? En début de législature ? Allons-nous procéder à des élections rétroactives pour cette législature ? Allons-nous obtenir la liste des sociétés dans lesquelles notre commune est actionnaire ? Il faudra également réfléchir à la question de savoir comment trouver un équilibre entre les représentations en fonction des partis ou mettre en place un éventuel tournus des représentations. Je vous remercie. ».

Le **président** passe la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Sur la question des actions, quant à savoir si elles sont au porteur ou nominatives, il est difficile de se prononcer sans avoir vu les statuts. Toutefois, nous partons du principe qu'il s'agit d'actions au porteur et qu'elles sont dans le coffre de la commune et que c'est bien la communauté qui est propriétaire. Si elles sont nominatives, il est à espérer que ce soit le nom de commune de La Tène qui figure sur l'action et non le nom d'une personne physique.

Lorsqu'on est délégué dans une assemblée générale, il y a un ordre du jour et on décide en son âme et conscience de ce qu'on fait de cet ordre du jour, comme le fait chacun de nos représentants au syndicat intercommunal de la Châtellenie, au comité intercommunal de l'EORéN ou dans les différents délégations dans lesquelles le Conseil général siège. Par analogie, le délégué à l'assemblée générale d'une société décidera en son âme et conscience et reviendra au Conseil général si les choses paraissent particulièrement invraisemblables.

Sur la question du tournus, charge au Conseil général de trouver une façon de fonctionner dans un grand exercice de patriotisme et de démocratie. Le PLRT ne réclame en tout cas pas une place dans cette assemblée générale. ».

Le **président** passe la parole à **Sylvie Fassbind** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Selon les extraits du registre du commerce, les actions sont nominatives selon les statuts. J'aimerais donc bien savoir quel nom y figure. ».

Le **président** passe la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour l'instant, les actions n'ont pas été émises en tant que telles. On attend la finalisation des actions comme cela avait été mentionné et effectivement, il sera fait mention de Conseil communal sur les actions. ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 26 voix contre 7 et 3 abstentions.

Le **président** met au vote l'arrêté, qui est accepté par 26 voix contre 5 et 5 abstentions.

8. Motions et autres propositions

Néant.

9. Interpellations et questions

Le **président** donne la parole à **Sylvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à la question de Remo Siliprandi quant à la mini-déchetterie du camping, je vous réponds comme suit.

Je suis pleinement consciente que la solution retenue n'est pas optimale, mais elle est certainement la moins mauvaise. Je tiens également à préciser qu'il s'agit là d'un test pour cette saison et qu'une autre solution pourrait être trouvée si cette dernière ne convenait pas du tout et ce de manière définitive.

Pour rappel, les déchets étaient entreposés jusqu'alors dans le bâtiment sanitaire avec des heures d'ouverture très restreintes. Par rapport à la nouvelle construction et à son coût, il n'était pas pensable de remettre les containers dans ces locaux, raison pour laquelle, nous avons été amenés à trouver d'autres solutions.

Les conditions-cadres à la réalisation de la mini-déchetterie sont les suivantes :

Un emplacement accessible aux campeurs, mais également aux chaletistes, commerçants et les personnes résidant dans le quartier, afin que ces derniers ne doivent pas sortir du site et provoquer des nuisances en faisant des allers-retours.

Un accès facile pour le camion de ramassage. En effet, par le passé, ce dernier entrait en marche arrière dans le camping au détriment de la sécurité vu l'étroitesse de la route qui n'est pas prévue pour ce type de véhicules.

La mini-déchetterie doit être accessible depuis le camping ainsi que le parking pour éviter des va-et-vient incessants.

Par rapport aux normes en vigueur, nous proposons un centre de tri qui n'existait pas auparavant et augmentons ainsi la propreté aux alentours du site.

La mini-déchetterie doit prendre le minimum de place. Nous n'avons supprimé qu'une place de parc, alors que dans d'autres solutions, il aurait fallu en faire disparaître entre 8 et 10 et ce au détriment des visiteurs et des finances de la commune pour ce qui est des recettes du parking.

L'heure d'ouverture est limitée à 19 h 00 afin d'éviter toute nuisance. De plus le site est, à partir de cette heure, cadenassé par le personnel du camping.

Je tiens également à préciser que dans la planification, la construction d'une déchetterie n'a pas été prise en compte par le bureau d'architecte ni par nos services. Nous avons réalisé cet oubli qu'au début mars, ce qui nous laissait peu de temps à la réalisation si nous voulions ouvrir le camping dans les délais.

Ceci explique donc la raison pour laquelle nous avons commencé les travaux sans avoir un permis de construire. La situation est en train de se régulariser avec le SAT.

Pour conclure, je rappelle encore une fois qu'il s'agit d'une phase test et que nous sommes prêts à déplacer cette mini-déchetterie ailleurs sans surcoût car tout est récupérable.

Par ailleurs, compte tenu de la situation financière de notre commune, la solution retenue est bon marché, car elle a coûté moins de 8'000 francs. Il est bien clair que nous pourrions trouver des solutions beaucoup plus optimales et onéreuses en construisant par exemple des containers enterrés qui reviennent à environ 60'000 francs. Si le Conseil général est prêt à voter un tel crédit pour 2014, nous résoudrions tous les problèmes relevés par Monsieur Siliprandi.

En attendant, nous devons nous contenter d'une solution low cost et provisoire avec ses avantages et désavantages.

Dans tous les cas, ce dossier reste ouvert et la recherche d'autres solutions se fera en bonne intelligence avec la commission des sites de loisirs. Merci de votre attention. ».

Le **président** passe la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais revenir sur le projet de plan spécial au bord de la Thielle. On passe d'un projet de 26 villas à 32 petites bâtisses, donc d'un projet éminemment rentable à un projet peu rentable au niveau de la fiscalité. Les raisons pour lesquelles on a dû changer de projet ont été peu exposées. On a parlé d'une ordonnance sur les accidents majeurs et le fait est que légalement, on peut construire avec une distance de sécurité de 20 m. La loi ne peut être appliquée différemment et si les circonstances particulières nécessitent une protection particulière, la loi prévoit une distance de 65 m.

J'aimerais savoir pourquoi Berne exige une telle distance et j'aimerais savoir pourquoi on ampute ces terrains sans qu'on ait véritablement de raison objective ou qu'elle soit objectivement exposée. Le service de l'aménagement du territoire a certainement reçu des réponses. Les directives doivent être respectées, j'en conviens, le gaz étant très dangereux.

Je vous rappelle l'accident survenu il y a peu aux Etats-Unis où une cuve d'ammoniaque a explosé détruisant plusieurs habitations. L'OPAM fixe la limite de taille des cuves ammoniacales à 2'000 kg. Je signalerais que le projet de la centrale au gaz prévoit de stocker 22'000 kg, c'est-à-dire 11 fois plus que les normes OPAM. Un bureau d'ingénieurs s'est penché sur les risques que représentait la centrale et le risque d'explosion des cuves d'ammoniaque n'a même pas été évoqué.

Ma question principale est donc de savoir pourquoi l'office fédéral a passé cette limite de 20 à 65 m. Merci. ».

Daniel Rotsch demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Fournir une réponse précise maintenant n'est pas possible. Par contre, deux offices fédéraux ont pris position qui sont spécialistes en la question. Le SAT a également émis une position. La problématique est qu'une nouvelle étude a été lancée, les actes notariés seront modifiés et répondre de manière précise n'est pas possible à ce jour. Tout en espérant que cela ne remettra pas en cause l'ensemble du projet car les décisions ont été prises sur la base de données qui émanent d'offices fédéraux qui sont spécialistes en la matière. ».

10. Lettres et pétitions

Néant.

11. a) Communications du Conseil communal

Le **président** passe la parole à **Serge Girardin** qui présente la nouvelle composition du bureau dès le 1^{er} mai 2013.

Le **président** passe la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au niveau de l'aide sociale, je vous informe d'un phénomène inquiétant : depuis janvier sur le territoire communal de La Tène, pas moins de 15 dossiers ont été ouverts. On arrive donc à un total de 88 dossiers d'aide sociale dans la commune. Ce qui est inquiétant, c'est l'augmentation qu'on peut expliquer de deux façons. La première, c'est des conséquences de la nouvelle loi sur le chômage qui est entrée en vigueur en avril dernier. La deuxième raison, c'est la crise économique, qui font que beaucoup de gens restent sans emploi malgré l'embellie du taux de chômage qui a diminué de quelques dixièmes ces derniers temps. Merci. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

12. Divers

Le **président** passe la parole à **Martin Eugster** qui invite l'Assemblée à Montmirail pour les portes ouvertes les 8-9 juin prochain pour les 25 ans de Don Camillo.

Le président donne la parole à **Remo Siliprandi**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ayant toujours été étonné par le sens qui avait été donné à la circulation des vélos, le responsable au plan cantonal au plan des cyclistes a été invité sur notre territoire par mes soins. Les cyclistes quittent la rue Louis-de-Meuron à la hauteur de la Fondation des Indiennes pour emprunter Foinreuse. Ensuite on les envoie sur la rue du Fournier. Il s'agit d'un danger quasiment mortel d'envoyer les enfants de la rue du Fournier sur la rue Louis-de-Meuron avec un carrefour dangereux à hauteur du kiosque Bachelin. L'expert est resté un moment sur place pour se rendre compte de la situation et il a été d'accord avec moi. Ensuite nous avons fait le chemin que tout cycliste fait logiquement sans respecter la signalisation soit la rue de Foinreuse, la rue de la Falaise, les Tertres, les Ouchettes et ensuite la route du chemin du Chenevier. Ce responsable s'est déclaré d'accord avec moi. Nous devrions procéder à la pose de la signalisation adéquate tout au long du parcours. A la hauteur de la rue du Fournier 20, au sol, il y a une flèche jaune avec un vélo qui indique qu'il faut aller à gauche sur la rue du Fournier alors que quelques mètres plus haut le signal officiel des vélos indique qu'il faut aller tout droit. Dès lors, je demande instamment au Conseil communal de rectifier ce marquage, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Merci. ».

Le **président** passe la parole à **Maurice Binggeli**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous avais déjà annoncé, lors du dernier Conseil général, que ce samedi aurait lieu une discussion sur le peuple pygmées Aka de Centrafrique avec un concert de ce même groupe. Ça se passera ici à l'Espace Perrier à 20 heures. Les Aka, qui viennent d'Afrique, font du yodle ! Ce sera donc du yodle africain. J'espère vous y voir nombreux. Merci. ».

Le **président** passe la parole à **Eric Brönnimann**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer le slow up du 6 mai, soit dimanche matin. C'est devenu une tradition. Nous vous y attendons nombreux et pour le verre de l'amitié qui suivra. ».

Le **président** passe la parole à **Michel Luthi**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le premier sujet concerne le nouveau quartier Sur-le-Crêt qui a été piqueté. Toute nouvelle construction induit forcément une augmentation de la circulation. Le long de la rue de la Gare, respectivement de la Tène, le nouveau quartier va amener un surplus de circulation.

Le long de la rue de la Tène, on dénombre trois problèmes au niveau de la circulation, à savoir la vitesse qui avait été partiellement abolie par la pose de gendarmes couchés, la façon dont les voitures se croisent au niveau du carrefour de la rue Paul-Vouga et Cité-Robinson et les véhicules en tout genre qui, à l'entrée de la rue Paul Vouga passent par la gauche de l'îlot plutôt que par la droite. Pour remédier à tous ces inconvénients, un simple giratoire ferait l'affaire. La commission de circulation en a déjà discuté et j'invite le Conseil communal à étudier cette possibilité. Pour que ce soit efficace, il faudrait que cela puisse se faire au moment de la construction des nouveaux bâtiments voire juste avant.

Le deuxième sujet, à l'entrée de la rue des Piécettes, au Sud de la route, il y a un champ, et il y a des vestiges de l'ancien empire immobilier qui jonchent ce terrain. Il serait agréable que le champ soit nettoyé. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21 h 40**, tout en invitant le public et l'Assemblée à l'apéritif et au repas suivant la séance.

La rédactrice du procès-verbal

M. Dellea

Au nom du Conseil général :

La vice-présidente,

La secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

M. Dubois Passaplan